

DELIBERATION N° 143-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 24 juin et du 3 juillet 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain SIAUD.

Présents :

ABERT Jean-Claude	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
SIAUD Alain	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
BRUGNERA Jean-Michel	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	MORA Serge
GERBI Franck	TAVERNA Philippe	BALME Eric	
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	

Absents excusés représentés : ROBERT Philippe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), FAYARD Adeline (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), STUTZ Anne (pouvoir à BONOMI Jean-Pierre), GRAND Florence (pouvoir à SERRE Emmanuel), SIMONNET Martine (pouvoir à LAURENS Patrick), PREVOT Fabienne (pouvoir à SAURAT Coraline), CHANTRE Carine (pouvoir ROSSI Angélique), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 46

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de délégués votants : 58

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 55000 : AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE POUR LE BUDGET ANNEXE GESTION TOURISTIQUE – SITE DU SAUTET – BUDGET 55100

Le budget annexe « Gestion touristique – site du Sautet » est en nomenclature M4 et assujetti à la TVA. Il dispose d'une autonomie financière. Il dispose donc de sa propre trésorerie.

Sur 2025, le programme ambitieux est la création d'un espace aquatique en remplacement de la piscine vétuste et consommatrice d'énergie et de ressource en eau. Le programme s'élève à près de 300 000 € (travaux et maîtrise d'œuvre). Ce programme bénéficie de subventions (Région, Département) et d'un fonds de concours de la commune de Corps.

Considérant les faibles ressources » et de sa faible trésorerie disponible au compte c/515 du budget annexe « Gestion touristique – site du Sautet » ;

Considérant le décalage entre le paiement des factures aux prestataires et l'encaissement des subventions, dans le cadre du programme « Espace aqualudique » ;

La trésorerie du budget annexe 55100 « Gestion touristique – site du Sautet » est insuffisante pour permettre d'honorer le paiement des factures dans les délais requis.

Le plan de trésorerie est le suivant :

Budget annexe du Sautet Budget n° 55100	Désignation	Montant besoin en trésorerie Reste à payer	Montant liée au remboursement / avance sur trésorerie
	Programme Aqualudique TTC	220 000 €	
	Subvention Région		107 000 €
	Subvention département		80 500 €
	Fonds Concours Ville de Corps		24 000 €
	Versement TVA collectée		8 500 €
	TOTAL	220 000 €	220 000 €

Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser une avance sur trésorerie du budget principal 55000, compte 515, d'un montant maximum de 220 000 €.

Le remboursement de l'avance de trésorerie se fera sur une durée de 12 mois maximum.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **AUTORISE** l'avance de trésorerie du compte 515 – budget 55000 Budget principal vers le compte 515 – budget 55100 Budget annexe «Gestion touristique – site du Sautet» pour un montant maximum de 220 000 € TTC ;
- ➔ **APPROUVE** la durée maximale de douze mois, à compter de la date d'application de la présente décision, pour le remboursement de l'avance de trésorerie sur la base des recettes ci-dessus développées dans l'état de trésorerie ;
- ➔ **AUTORISE** Madame la Présidente de mettre en œuvre cette décision et de signer tous les actes nécessaires ;
- ➔ **CHARGE** Madame la Comptable publique de la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 juillet 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

